

REALISATION D'UN AMENAGEMENT PAYSAGER ET D'UN PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN

Place Jeanne d'Arc - 06 000 NICE

Note sur la gestion des déchets - Stade PC - Février 2022

Les déchets de démolition seront triés sur site et évacués dans les filières adaptées.

L'ensemble des équipements présents sur le site seront déposés soigneusement (candélabres, garde-corps, clôtures, portails, bornes), afin d'être réemployés dans la mesure du possible.

Les enrobés existants seront décroulés à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet à dents. Cette technique présente l'avantage d'être plus rapide et plus silencieuse que le rabotage.

Les murs et murets seront démolis à la pelle mécanique.

Tout comme les enrobés, les gravats de démolition seront revalorisés dans un centre situé dans les Alpes-Maritimes, à moins de 30 km du chantier.

Les terres seront évacuées en décharges ISDI.

Gestion des déchets durant le chantier :

- Dispositions mises en œuvre pour réduire les déchets à la source
 - Lutter contre le suremballage des produits et privilégier les grands conditionnements en travaillant avec fabricants et fournisseurs lors de la commande
 - Calculer au plus juste les quantités nécessaires pour établir les commandes
 - Anticiper les réservations nécessaires (synthèse régulière avec les corps d'état secondaires)
 - Privilégier le préfabriqué et la fabrication hors site
 - Réaliser et respecter le calepinage pour limiter les chutes
 - Réaliser et respecter le calepinage pour maximiser la réutilisation des chutes
 - Conserver les chutes pour les réutiliser (carrelage, faïence, etc.)
 - Stocker les matériaux à l'abri des intempéries et de la casse

- Dispositions mises en œuvre pour le tri des déchets sur le chantier
 - Mise en place de bennes : Inertes, déchets dangereux
 - Mise à disposition de bennes supplémentaires si nécessaire
 - Affichage clair des consignes de tri sur les bennes

- Mise en place des points de collecte intermédiaires au plus près des lieux de production (notamment à l'intérieur du bâtiment)
- Déplacement de la zone déchet si nécessaire

- Dispositions mises en œuvre pour le traitement et le suivi des déchets
 - Lors de la phase de préparation du chantier, les différents prestataires pour les déchets seront recensés et les offres seront comparées pour chaque typologie de déchets
 - Le Responsable de chantier sera chargé de l'élaboration et du suivi du plan de gestion des déchets
 - Les prestataires sélectionnés devront fournir leur autorisation de transport ou de traitement des déchets
 - Pour chaque type de déchets trié, le suivi sera assuré grâce aux bons d'enlèvement, aux bordereaux de suivi de déchets dangereux, aux bons de pesée et aux factures
 - Un bilan de chantier final intégrant un bilan sur la gestion des déchets sera réalisé